Chaîne humaine - Mars 2010

© airimage.fr

LES PORTES DE GASCOGNE

DE L'INUTILITE... A LA CATASTROPHE

Le permis de construire a été délivré, mais rien n'est joué,
Cinq ans de lutte, de rassemblement , de ténacité…
avant le nécessaire retrait du projet.

Carnaval - Mars 2009

Présence des Terrasses de la Garonne - 44 rue de la Traverse - 31 830 Plaisance du Touch
Site : www.gardaremlamenude.com - Mail : contact@gardaremlamenude.com

DESCRIPTION DU PROJET DES PORTES DE GASCOGNE

(selon un document promoteur du 10 septembre 2009)

Le projet couvrirait 36 Ha des 56 Ha de la ZAC des Portes de Gascogne

Il regrouperait :

- **63 000m² de commerce dont 1 hypermarché de 12000m², 28 Grandes et Moyennes surfaces dont une de 7 150 m², une galerie marchande de 144 boutiques**
- **6 000m² de restauration**
- **4200 places de parking**
- **des espaces non-commerciaux**

La zone de chalandise concernerait 931000 personnes de l'Est de Toulouse au grand Ouest de Toulouse puisque le Gers serait lui aussi couvert en partie par cette zone.

La prévision d'emploi serait de 2000 emplois "temps partiel" (soit un équivalent de 1600 "temps plein") dont 700 emplois pendant la phase de construction.

LE PLAN DE MASSE DE LA ZAC

Le centre Commercial empiéterait sur les routes départementales RD24 et RD82. La rue des Chênes en provenance de Tournefeuille serait également impactée.

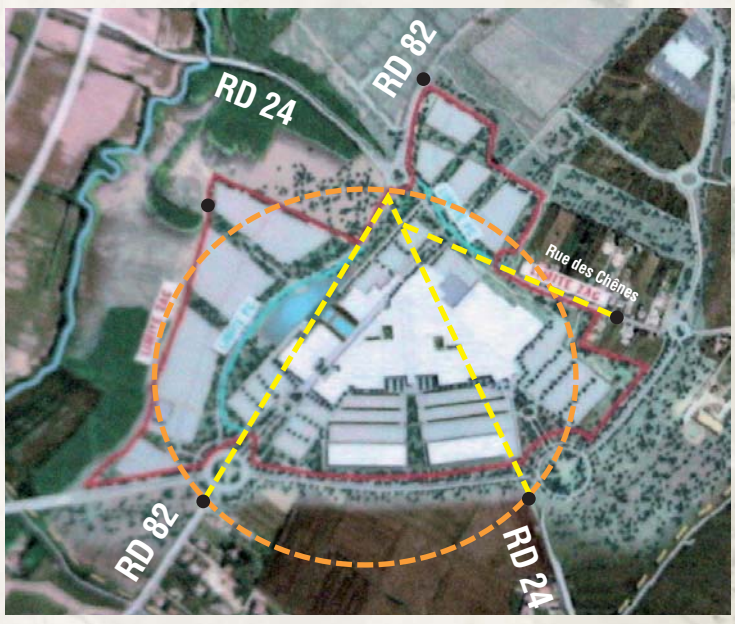

LE RESEAU ROUTIER

Les accès par le Nord se feraient via un barreau "RD924" **non budgété à ce jour** (en vert sur le croquis ci-dessous). Les accès par le Sud se feraient par les routes départementales via les villes limitrophes.

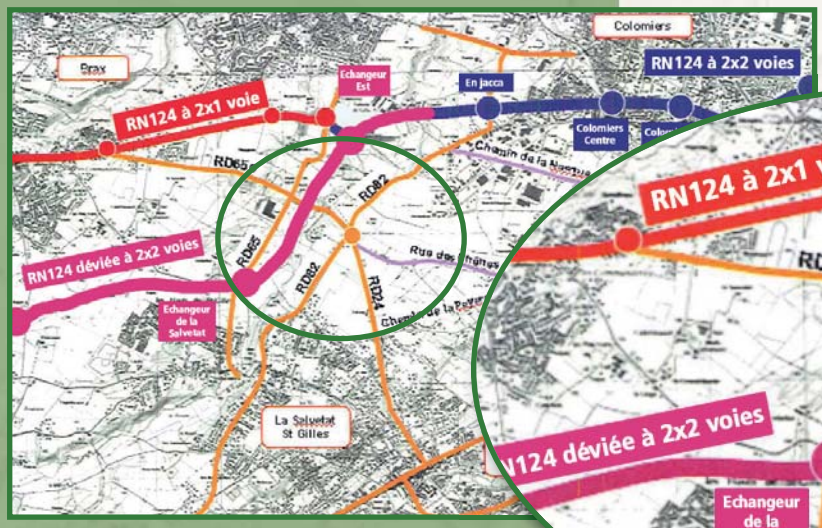

Voirie actuelle

Voirie future

LES ARGUMENTS

DES PROMOTEURS

ET CEUX DU COLLECTIF

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Des infrastructures routières adaptées
- Limiter les déplacements

- **NON** aux 20 000 voitures par jour
- **NON** au tout-voiture
- **Aucun transport en commun prévu**
- A peine ouverte, la déviation de Léguevin est déjà saturée sans le méga-centre
- Un **piège à voitures** comme à Blagnac, par exemple

ECONOMIQUE

- Un nouveau bassin d'emplois

- Les emplois crées seraient majoritairement précaires
- L'expérience prouve que pour 1 emploi créé par la grande distribution, 3 à 4 seraient détruits dans les cinq ans suivants. **La carotte de l'emploi est un faux argument**

ENVIRONNEMENTAL

- Nouvelle identité paysagère et environnementale
- Traitement alternatif des eaux pluviales

- De la verdure cache-béton pour mieux masquer les **graves nuisances** : atmosphériques, sonores, paysagères.
- Un terrain peu perméable et 56 ha (ZAC comprise) bétonnés augmenteraient les risques d'inondations

SOCIAL

- Créer un véritable lieu de vie complémentaire des centres-villes
- Sédentariser l'acte d'achat

- **Destruction du lien social** existant dans nos communes
- **Fermeture programmée** des commerces de proximité
- Un concept "ludo-commercial" **100% marketing**

NON AUX PORTES DE GASCOGNE

Entretien avec Jutta DUMAS et Michel LETERRIER, membres du collectif.

Nous sommes décidés et pensons que nous arriverons à stopper ce projet inutile et nuisible.

Le collectif **NON AUX PORTES DE GASCOGNE** comprend près de 600 adhérents, tandis que plus de 20 000 personnes ont signé la pétition "NON AUX PORTES DE GASCOGNE".

En quoi ce projet est il inutile ?

Il est inutile car l'agglomération de Toulouse est déjà sur-dotée en surfaces commerciales : 993 m² pour 1 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 839 m². Dans l'Ouest toulousain plusieurs grands centres commerciaux de ce type sont déjà accessibles à moins de 10 mn en voiture : Portet sur Garonne, Blagnac ou Toulouse Purpan.
Il s'agit ensuite d'un modèle de consommation archaïque et dépassé : celui des très grandes surfaces synonymes bien souvent d'anonymat, de surconsommation, de déshumanisation et de gaspillages. Quant à l'environnement, pourquoi systématiquement bétonner chaque espace naturel disponible ? Alors que d'autres solutions pour développer l'espace urbain, sont possibles.

Vous avancez souvent le déni de démocratie. Des enquêtes publiques ont pourtant été organisées ?

Tout à fait, prenons deux exemples : le premier concerne l'enquête publique, qui s'est déroulée pendant les vacances d'été 2008 et relative à la dernière version du permis de construire. L'avis des commissaires enquêteurs a été favorable alors que, les courriers "pour le projet" sont composés à 96% de formulaires-types qui ne rivalisent pas avec les 20000 signatures de soutien que nous avions enregistrées jusqu'alors. Quant aux réponses sur les registres, on constate que 66 % des avis sont hostiles à la construction de ce méga centre. Par ailleurs la lecture de ces contributions citoyennes, souvent très argumentées, nous conforte dans notre lutte.

Le deuxième exemple est celui du refus d'accès à un jugement du Conseil d'État en juin 2010. Les zélés avocats du promoteur ont persuadé un greffier en plein mois d'août de trouver un vice de forme* qui dépasse l'entendement de tout un chacun pour retoquer notre recours.

* vu la gravité de cet acte, un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme a été déposé en décembre 2010.

Tous les recours intentés contre ce projet ont été rejetés, sauf 2 en cours mais non suspensifs. Les autorisations commerciales sont définitives et les travaux devraient débuter fin 2011 : tout est donc joué ?

Rien n'est joué tant que le Conseil Général n'a pas déclassé certaines routes pour les céder au promoteur. L'enquête publique 2008 est claire à ce sujet, si le promoteur ne crée pas des axes routiers d'accès spécifiques, l'ouverture ne peut se faire. Jusqu'à présent le Conseil Général, majoritairement hostile au projet, n'a pas effectué cette opération. De nouveaux conseillers généraux seront élus en Mars 2011, le collectif reste vigilant vis à vis de ces nouveaux élus.

LES PORTES DE GASCOGNE : Repères historiques

- **DU 19 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2005 :** première enquête publique à Plaisance-du-Touch pour révision du PLU, préalable à la CDEC (seules 25 observations du public sont consignées). **Rapport du Commissaire Enquêteur favorable le 18 novembre 2005.**
- **En deuxième réunion**, et après certaines tractations, le **30 NOVEMBRE 2005, la CDEC** (Commission Départementale des Equipements Commerciaux) dont fait partie M ESCOULA, maire de Plaisance-du-Touch, **adopte le projet**.
- **4 MAI 2006 :** c'est la **CNEC** (Commission Nationale des Equipements Commerciaux) qui est saisie et donne son autorisation
- **14 SEPTEMBRE 2007 :** M. Escoula délivre le permis de construire
- **29 OCTOBRE 2007 :** arrêté du Conseil d'Etat faisant annulation de l'autorisation en CNEC
- **7 NOVEMBRE 2007 :** le Préfet demande à M. Escoula le retrait du permis de construire, ce qui sera fait courant décembre.
- **DU 7 JUILLET AU 13 AOÛT 2008 :** ouverture d'une nouvelle procédure d'enquête publique. Malgré une pétition déposée de plus de 15 000 signatures s'opposant au projet et dont il n'est pas tenu compte, l'avis est favorable.
- **21 OCTOBRE 2008 :** la CNEC nouvellement saisie donne son autorisation.
- **9 MARS 2009 :** un nouveau recours en Conseil d'Etat est déposé par un groupe de 13 commerçants, avec le soutien du Collectif.
- **10 SEPTEMBRE 2009 :** nouveau permis de construire délivré
- **FIN JUIN 2010 :** le recours en Conseil d'Etat n'est pas examiné sur le fond, il est rejeté pour "vice de procédure".

Aujourd'hui, le projet est porté par moitié par le promoteur américain Simon/Ivanohé et par autre moitié par Unibail/Rodamco.

TERRES EN SUD